



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Seize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **Mme VAZ.**

Absents :

- **M. HUSSON.**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
12 DÉCEMBRE 2024

DATE D'AFFICHAGE
12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **18**

**OBJET : AVENANT
N°4 À LA
CONVENTION
RELATIVE À LA
FACTURATION DE LA
REDEVANCE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention a été conclue en 2011 avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif.

Il précise que cette convention a été prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2025.

Il convient d'apporter des modifications à cette convention afin d'intégrer les évolutions des redevances de l'Agence de l'Eau au 1er janvier 2025, à savoir la suppression de la redevance modernisation des réseaux de collecte et la mise en place de la nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Autre nouveauté : le Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre procédera à la facturation relative au service assainissement en établissant une facture spécifique pour l'assainissement distincte de la facture d'eau.

Ces modifications seront entérinées par la signature d'un avenant n°4 à la convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le contenu de l'avenant n°4 à la convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°4 à la convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif avec le Syndicat Mixte Vallée de la Besbre.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 20 DEC. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : 17 DEC. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :

